



PROCES-VERBAL ADMINISTRATIF
(Ord. Police 47/Just 31 mai 1940)

L'an mil neuf cent cinquante six....., le vingt huitième
jour du mois de janvier...., Nous DUCENE Joseph....
....., (Grade) Administrateur Territorial Assistant.
a Ruhengeri.. avons constaté que le nommé BUSUMUKO
fils de Mubaha..... et de Kankera.....
originaire de Butagara... résidant à Kifumu.....
chefferie Ruberuka, Territoire Ruhengeri.....
causait des désordres sur les voies publiques....
et de ce fait troublait la tranquillité publique.
.....
.....
.....
.....
.....

Conformément à l'Art.1 de l'Ordonnance de Police n°47/jus-
tice du 31 mai 1940, nous l'avons au jour, mois et an que
dessus arrêté et fait conduire a la prison de Ruhengeri.

Je jure que le présent Procès-Verbal est sincère.

Ruhengeri, le 28/1/1956

L' Administrateur Territorial Assistant

DUCENE J.
P. o. c. a. u. s. :